

Assurance solde restant dû



└ Votre
investissement immobilier
en toute **sécurité.**

Vous financez un bien grâce à un prêt immobilier ?

Vous ne souhaitez **pas laisser des remboursements insurmontables à vos proches** en cas d'incident ?

L'institut bancaire vous demande de couvrir le montant de votre emprunt ?

L'assurance solde restant dû est l'assurance qui vous convient !

Si quelque chose venait à vous arriver (invalidité, décès), **l'assurance solde restant dû vous garantit que le prêt sera remboursé.**

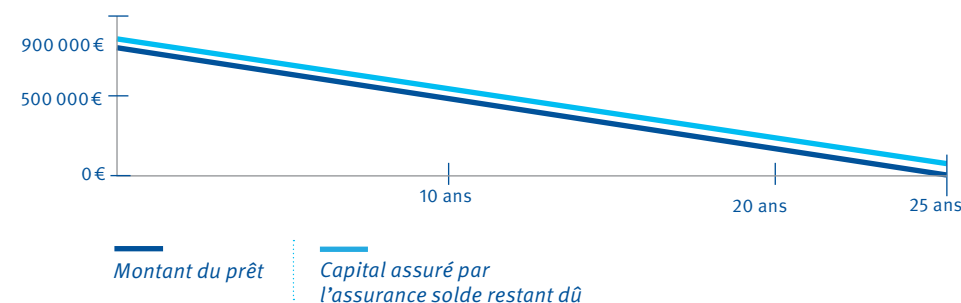


Qu'est-ce qu'une assurance **solde restant dû** ?

Une assurance solde restant dû permet de couvrir le montant d'un prêt immobilier.

En cas de décès ou d'invalidité, l'assurance solde restant dû garantit que le prêt sera remboursé.

Le capital assuré avec l'assurance solde restant dû évolue de la même façon que le montant restant à rembourser dans le cadre du prêt.



Caractéristiques d'une assurance **solde restant dû**



Possibilité de co-souscription



Prime unique



Prime périodique

ou



Possibilité de répartir le montant à assurer entre les co-emprunteurs



Possibilité de s'assurer chacun à 100%



Possibilité d'ajouter une garantie invalidité

Comment l'assurance **solde restant dû** est-elle calculée ?

Le montant de l'assurance solde restant dû est calculé en fonction :



Du montant de l'emprunt, de son taux et de sa durée



Du nombre de personnes à assurer et du % couvert par assuré



De l'âge des personnes à assurer*

* Un questionnaire santé sera obligatoirement soumis pour pouvoir souscrire une assurance solde restant dû et des examens complémentaires peuvent être requis.



Avantages de l'assurance **solde restant dû**

Emprunter en toute sérénité

Protéger ses proches contre les aléas

Déterminer les garanties en fonction de sa situation

Décider du mode de paiement (prime unique ou périodique)

Déduire fiscalement les primes d'assurances

Déduction fiscale de l'assurance **solde restant dû**

Le montant qu'il est possible de déduire dépend :

- des **modalités de versement de la prime**,
- de **l'âge** au moment de la souscription,
- de la **composition du ménage**.

Déduction fiscale avec prime périodique*

Contribuable	Sans conjoint	Avec conjoint
Sans conjoint	672 EUR	1 344 EUR
avec 1 enfant	1 344 EUR	2 016 EUR
avec 2 enfants	2 016 EUR	2 688 EUR
avec 3 enfants	2 688 EUR	3 360 EUR
avec 4 enfants	3 360 EUR	4 032 EUR
par enfant supplémentaire	+ 672 EUR	+ 672 EUR

Déduction fiscale avec prime unique*

Contribuable	Jusqu'à l'âge de 30 ans accomplis	Majoration par année accomplie de 31 à 49 ans	50 ans et plus
Sans conjoint	6 000 EUR	480 EUR	15 600 EUR
avec 1 enfant	7 200 EUR	576 EUR	18 720 EUR
avec 2 enfants	8 400 EUR	672 EUR	21 840 EUR
avec 3 enfants	9 600 EUR	768 EUR	24 960 EUR
avec 4 enfants	10 800 EUR	864 EUR	28 080 EUR

*Selon l'article 111 LIR

Comment mon contrat me protège-t-il?



Alex et Caroline achètent une nouvelle maison financée avec un prêt hypothécaire de 900 000 € sur 25 ans au taux de 1,5%.

Ils ont couvert le remboursement du prêt avec une **assurance solde restant dû à prime unique** couvrant chacun 50% du prêt.



450 000 €

Alex 32 ans



450 000 €

Caroline 29 ans

Ils ont 2 enfants

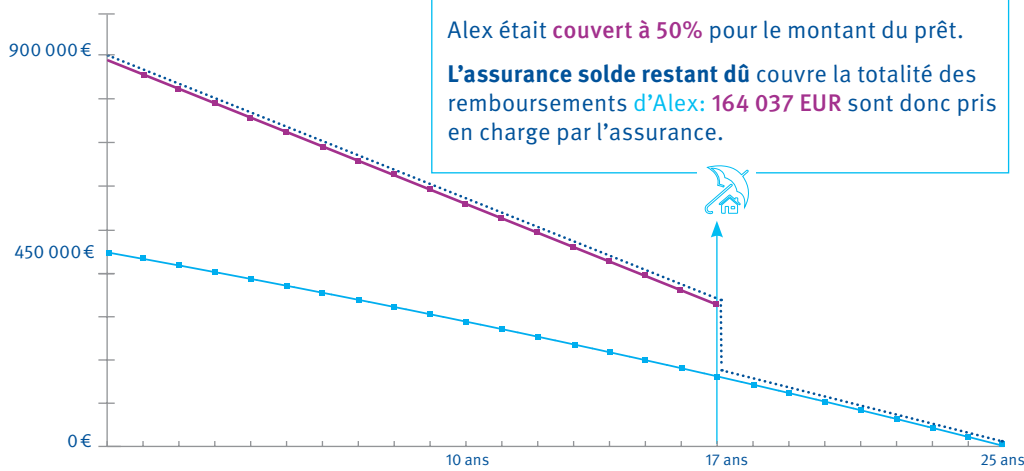


Ils peuvent déduire:

- 9.744 € pour Alex (il a fiscalement les 2 enfants à charge),
- 6.000 € pour Caroline.

Un **plafond maximal déductible total de 15.744 €.**

Alex décède dans un accident à 49 ans.



.....
Montant du prêt global

—
Capital cumulé assuré par Alex et Caroline avec l'assurance solde restant dû

—
Capital assuré par Caroline avec l'assurance solde restant dû



Manuel achète un appartement financé avec un prêt hypothécaire de 500 000 € sur 25 ans au taux de 1,5%.

Il couvre le remboursement du prêt avec une **assurance solde restant dû à prime périodique** couvrant au total 100% du prêt avec une garantie invalidité totale et permanente.

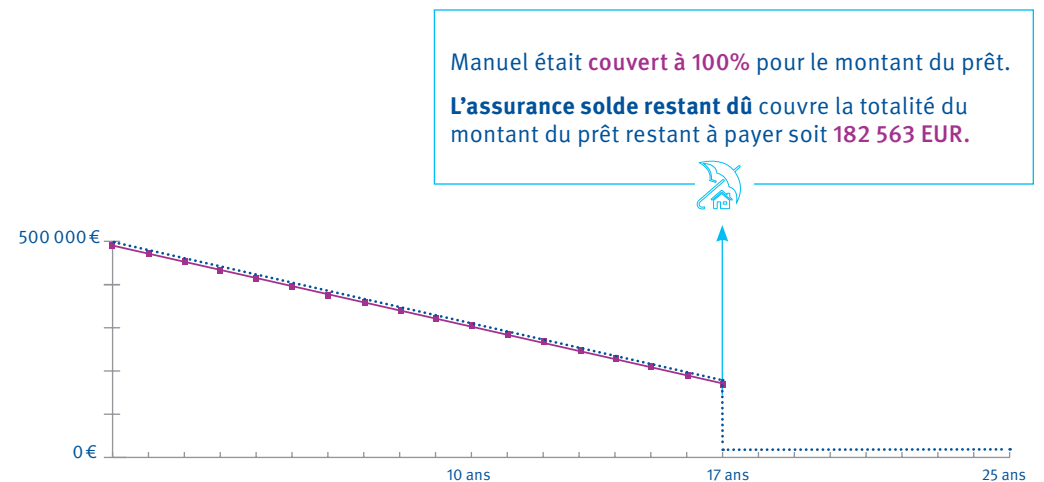


500 000 €
Manuel 28 ans



En tant que célibataire, il peut déduire **672€ par an** de sa déclaration.

Suite à une maladie, Manuel est invalide à l'âge de 45 ans.



.....
Montant du prêt

—
Capital assuré par Manuel avec l'assurance solde restant dû



Nous offrons des services d'assurance au Grand-Duché de Luxembourg depuis 1890 et sommes depuis lors solidement ancrés dans le tissu économique et social du pays. Baloise Luxembourg fait partie du groupe suisse Baloise, qui est également présent en Allemagne, en Belgique, au Liechtenstein et, bien évidemment, en Suisse.

Grâce à une gamme complète de produits, nous couvrons chaque jour vos besoins en assurance, prévention et placements financiers que vous soyez un client privé ou un client institutionnel.

Baloise Luxembourg

Ensemble, nous créons durablement de la valeur

www.baloise.lu/srd

| Baloise Vie Luxembourg S.A. | 23, rue du Puits Romain | L-8070 Bertrange |

| Tél. +352 290 190-1 | Fax: +352 290 190 9001 | www.baloise.lu |

Disclaimer

Le présent document n'a qu'un caractère général. Baloise Vie Luxembourg S.A. ne donne dans le cadre de ce document, aucun conseil juridique et/ou fiscal, ni aucun autre conseil de quelque nature que ce soit. Il est recommandé aux clients de s'informer auprès de conseillers indépendants.

Bien que les informations reprises dans ce document proviennent de source fiable, Baloise Vie Luxembourg S.A. ne garantit pas leur exactitude, leur précision, leur pertinence, leur exhaustivité, ni leur actualité par rapport aux situations personnelles de chacun des souscripteurs/preneurs. Par conséquent, Baloise Vie Luxembourg S.A. décline toute responsabilité en cas d'erreur, de faute d'impression ou d'interprétation erronée des informations contenues dans le présent document.

Tous les droits d'auteur dans ce document sont la propriété de Baloise Vie Luxembourg S.A. Il ne peut être diffusé sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable de la société Baloise Vie Luxembourg S.A.